

SEJOUR SPORTIF A RAZISSE DU 19 AU 23 JUILLET 2021

NOM :

PRENOM :

Organisation générale

Quinze jeunes participeront à différentes activités dans divers lieux de pratique. Trois animateurs encadrent ce séjour appuyés par des intervenants pour des activités telles que l'escalad'arbre, le canoë-kayak. L'hébergement se fera à la base départementale de Razisse. Ce séjour est basé sur un fonctionnement d'autonomie : chaque participant devra contribuer à toutes les tâches quotidiennes de la vie de groupe.

Les animateurs du séjour sont : Maury Christine, Sartor Charlotte et Marquier Loïc.

Déroulement du séjour

Lundi 19 juillet :

- Départ : 10 heures du Centre de Loisirs d'Arthès
- Arrivée à la base départementale de Razisse
- Installation/Parcours et découvertes
- Soirée balade nocturne

Du Mardi 20 au Jeudi 22 juillet :

- Canoë-Kayak, Escalad'arbre, chasse aux insectes
- Création carnet naturaliste, mini raid, jeux collectifs
- Veillées : balade nocturne, ciné plein air, repas trappeur

Vendredi 23 juillet :

- Election Miss et Mister Razisse
- Rangement
- Bilan du séjour + repas sur site
- Arrivée au Centre de Loisirs d'Arthès vers 17 heures

Ce programme est susceptible d'évoluer ou d'être modifié en fonction des conditions météo ou des envies du groupe. Bon séjour

A NE PAS OUBLIER

OBLIGATOIRE

- Test aisance aquatique, si vous ne l'avez pas merci de vous renseigner auprès de la piscine Atlantis à Albi

- Pique-nique + goûter pour le lundi 19 juillet + bouteille d'eau
- Vêtements de rechange pour les 5 jours, sac plastique pour affaires sales
- Polaire ou pull pour les soirées fraîches, coupe-vent, pantalon K-way
- Affaires de toilettes + serviette de bain
- Maillot + serviette de plage (dans poche plastique)
- Sac à dos (gourde, casquette, crème solaire)
- Vieilles chaussures pour canoë-kayak (dans poche plastique)
- Tenues de sport + chaussures de sport pour activités sportives
- Duvet, oreiller, lampe de poche ou frontale, drap housse, chaussons ou paire de tongs
- Serviette de table
- Sous-réserve : prévoir 3 masques par jour

Informations sanitaires

Aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale. Lorsqu'un mineur suit un traitement, son responsable légal doit fournir l'ordonnance ainsi qu'une autorisation parentale avec les médicaments qui doivent être marqués au nom de l'enfant et prévenir l'équipe animation. En cas d'urgence l'animateur chargé de l'assistance devra procéder aux mesures qui s'imposent.

Les désistements

L'accueil de Loisirs doit être prévenu au minimum 4 jours avant le début du séjour, au-delà de cette limite, le droit de participation sera facturé. Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants ne détiennent aucun objet de valeur. En cas de perte, de vol ou de détérioration, le SIVU Arthès-Lescure se décharge de toutes responsabilités.